Funded by
the European Union

DOCUMENT FINAL

RÉUNION DES COMMISSAIRES CHARGÉS DES RÉFUGIÉS ET DES COORDONNATEURS NATIONAUX DES ÉTATS MEMBRES DE LA CIRGL

22–23 octobre 2026, Nairobi, Kenya

1. Préambule

1.1 Le Secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) a organisé, les 22 et 23 octobre 2026 à Nairobi, au Kenya, la Réunion des Commissaires chargés des réfugiés et des Coordonnateurs nationaux des États membres de la CIRGL. Cette réunion a bénéficié de l'appui du Secrétariat régional pour les solutions durables (ReDSS), du soutien technique du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du financement de l'Union européenne (UE). Accueillie par le Gouvernement de la République du Kenya, cette réunion s'inscrivait dans le processus d'élaboration de la Stratégie régionale de la CIRGL sur les solutions durables globales pour les réfugiés et les retournés.

1.2 Ont participé à la réunion les Commissaires chargés des réfugiés et les Coordonnateurs nationaux de la CIRGL des douze (12) États membres suivants : la République d'Angola, la République du Burundi, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Kenya, le Rwanda, le Soudan du Sud, le Soudan, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

1.3 La réunion a également réuni des représentants du Secrétariat de la CIRGL, de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), de l'Autorité intergouvernementale pour le

développement (IGAD), de l'Union européenne, des organisations dirigées par des réfugiés, de ReDSS, du HCR et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Des représentants du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, des partenaires au développement, d'autres agences des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et de la société civile ont également pris part aux travaux.

1.4 Les travaux ont été officiellement ouverts par le Secrétaire exécutif adjoint de la CIRGL, le Chef de la coopération de la Délégation de l'Union européenne au Burundi, le Coordonnateur national du Mécanisme national de coordination de la CIRGL pour le Kenya et le Commissaire adjoint par intérim chargé des réfugiés du Kenya. Dans leurs allocutions, les intervenants ont salué les progrès réalisés par le Secrétariat de la CIRGL dans l'élaboration de la Stratégie régionale de la CIRGL sur les solutions durables globales pour les réfugiés et les retournés et de son Plan d'action. Ils ont notamment insisté sur l'appropriation nationale, le renforcement de la coopération régionale et la nécessité de traduire les engagements régionaux en actions concrètes. Ils ont également souligné l'importance de promouvoir des solutions durables inclusives, adaptées aux besoins des réfugiés, des retournés et des communautés d'accueil. Ils ont enfin rappelé le rôle des partenariats et du partage international des responsabilités dans le soutien à leur mise en œuvre.

1.5 Cette réunion a marqué une nouvelle étape dans le processus d'élaboration de cette stratégie conduit par les États membres de la CIRGL. En effet, ce processus trouve son origine dans la recommandation adressée à la CIRGL par les Etats lors de la Réunion de haut niveau des ministres chargés des questions relatives aux réfugiés, tenue en 2019 à Munyonyo, en Ouganda. Cette recommandation a été réaffirmée lors de la Rencontre régionale d'apprentissage entre pairs organisée en 2023 à Bujumbura, au Burundi. L'élaboration de la Stratégie et de son Plan d'action a bénéficié des orientations du Groupe consultatif régional. Elle s'est également appuyée sur de larges consultations avec tous les États membres, les organisations dirigées par des réfugiés, les agences de l'ONU, les institutions régionales, la société civile, le monde universitaire et les partenaires humanitaires et du développement. Le processus a notamment comporté une validation technique par les experts des États membres en avril 2026, suivie de consultations avec les Commissaires chargés des réfugiés des États membres.

1.6 La réunion a permis aux Commissaires chargés des réfugiés, aux Coordonnateurs nationaux et aux autres parties prenantes de débattre du projet de Stratégie régionale et de son Plan d'action, d'en examiner le contenu et de formuler leurs observations. Elle leur a également donné l'occasion de dégager les premières

priorités de coopération régionale et de mise en œuvre et recommander ces deux documents à l'approbation des ministres.

À l'issue des présentations et des échanges tenus au cours des deux journées, les participants ont fait ressortir les points suivants :

2. Contexte régional des déplacements

2.1 Les participants ont pris note du contexte régional des déplacements forcés présenté par le HCR, qui fait état d'environ 5,5 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile accueillis dans les États membres de la CIRGL. Ils ont relevé que plusieurs de ces États sont simultanément des pays d'origine, d'accueil, de transit et de retour. Ils ont également constaté que les obstacles aux solutions durables pour les réfugiés et les retournés dépassent souvent les frontières nationales et appellent des réponses concertées et coordonnées entre les Etats membres. À cet égard, ils ont souligné la nécessité de renforcer la coopération régionale, le dialogue politique, l'apprentissage entre pairs et la coordination des interventions, tout en tenant compte des contextes, des priorités et des capacités propres à chaque État.

2.2 Les participants ont relevé l'augmentation des mouvements de retour des réfugiés dans la région, ainsi que la part importante des retours organisés directement par les réfugiés eux-mêmes. Ils ont rappelé que ces retours doivent être volontaires et se dérouler dans des conditions sûres et dignes. Ils ont également souligné que leur durabilité dépend des conditions de réintégration, notamment de la sécurité, de l'accès à la terre, aux documents civils, aux services de base et aux moyens de subsistance dans les zones de retour.

2.3 Les participants ont pris note de la présentation par le HCR de sa vision « 50by35», qui vise à réduire de moitié, d'ici à 2035, le nombre de réfugiés vivant dans des situations de déplacement prolongé et dépendant de l'aide humanitaire. Cette vision repose notamment sur des changements de politiques impulsés par les États, des partenariats et des financements durables. Les participants ont reconnu sa complémentarité avec les objectifs de la Stratégie régionale.

2.4 Les participants ont salué la présentation du Réseau africain des organisations dirigées par des réfugiés (ARN), consacrée aux conclusions du Symposium régional des organisations dirigées par des réfugiés, tenu en septembre 2026 à Bujumbura, au Burundi. Ils ont relevé les priorités mises en avant lors de ce symposium, notamment l'accès à l'identité juridique et aux documents civils, l'inclusion socio-économique et la participation effective des réfugiés aux processus de recherche de solutions durables. Ils ont souligné la nécessité de poursuivre le dialogue avec les

réfugiés et leurs organisations afin de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie régionale et de son Plan d'action.

3. Présentation du projet de Stratégie régionale et de son Plan d'action

3.1 Les participants ont pris note de la présentation de la version révisée du projet de Stratégie régionale de la CIRGL sur les solutions durables globales pour les réfugiés et les retournés (2026–2034) et de son Plan d'action. Ils ont également pris note des modifications apportées à la suite de la validation technique et des consultations menées auprès des États membres et des autres parties prenantes.

3.2 Les participants ont souligné la nécessité de valoriser les politiques, les programmes et les dispositifs institutionnels déjà en place au niveau national. Ils ont également reconnu l'intérêt d'une coopération régionale renforcée face aux défis communs et transfrontaliers qui ne peuvent être résolus par les seuls efforts nationaux. À cet égard, ils ont mis en avant la valeur ajoutée de la CIRGL dans la facilitation du dialogue politique, le renforcement de la coopération transfrontalière, le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les États membres, le suivi collectif des progrès et l'alignement des partenariats sur les priorités régionales. Ces interventions doivent compléter les mécanismes nationaux et régionaux existants.

3.3 Les participants ont pris note des cinq piliers complémentaires de la Stratégie : (i) appropriation nationale et coordination régionale ; (ii) identité juridique, statut et mobilité ; (iii) protection et inclusion à travers les systèmes nationaux et locaux ; (iv) inclusion économique, services financiers et protection sociale ; et (v) voies vers des solutions durables globales. Ils ont recommandé de revoir l'articulation de ces piliers afin de mieux mettre en évidence les différentes voies permettant de parvenir à des solutions durables globales.

3.4 Les participants ont pris acte des observations et recommandations formulées par les États membres. Ils ont notamment souligné la nécessité de mieux articuler les solutions durables avec le mandat de la CIRGL en matière de paix et de sécurité, ainsi qu'avec ses mécanismes de lutte contre les causes profondes des déplacements forcés. Ils ont également insisté sur la cohérence de la Stratégie avec les cadres juridiques et les politiques des Etats membres. Ils ont précisé que cette Stratégie constitue un cadre régional d'orientation et de coopération, sans créer de nouvelles obligations juridiquement contraignantes pour les États membres. Sa mise en œuvre doit s'appuyer sur les cadres juridiques nationaux, régionaux et internationaux applicables.

3.5 Les participants ont reconnu les liens étroits entre les solutions durables, l'identité

juridique, les documents d'état civil, la prévention de l'apatridie et la gestion des mouvements secondaires dans le respect des impératifs de protection. Ils ont souligné le rôle de la CIRGL dans la promotion du dialogue régional, de l'apprentissage entre pairs et du partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les États membres face aux défis communs et transfrontaliers dans ces domaines.

3.6 Les participants ont affirmé que la Stratégie régionale et son Plan d'action constituent un cadre approprié pour faire progresser les solutions durables en faveur des réfugiés et des retournés dans la région des Grands Lacs. Ils se sont engagés à soutenir les initiatives régionales de la CIRGL et à promouvoir, dans chaque État membre, une mise en œuvre fondée sur l'appropriation nationale et adaptée aux contextes nationaux.

4. De la stratégie à l'action : priorités pour la coopération régionale et la mise en œuvre

4.1 Les participants ont souligné la nécessité de commencer la mise en œuvre par des priorités régionales concrètes et réalisables. Ces priorités doivent répondre aux défis communs et démontrer la valeur ajoutée de la coopération dans le cadre de la CIRGL. Ils ont retenu trois domaines d'action initiaux. Ce choix ne réduit ni la portée des cinq piliers de la Stratégie ni la possibilité pour les États membres d'intervenir dans d'autres domaines. Ces priorités seront réexaminées dans le cadre des processus régionaux biennaux d'examen et d'apprentissage prévus par la Stratégie. Il s'agit des priorités suivantes :

4.1.1 **Identité juridique, documentation et clarification du statut :** renforcer la coopération régionale et les échanges techniques sur l'identité juridique, l'enregistrement à l'état civil et la documentation. Il s'agira notamment de recenser les obstacles juridiques et opérationnels communs, de faciliter la reconnaissance et la vérification des documents dans le respect des cadres applicables en matière de protection des données, et de partager les bonnes pratiques relatives à la prévention de l'apatridie et à la gestion des mouvements secondaires dans le respect des impératifs de protection.

4.1.2 **Retour volontaire, rapatriement et réintégration durable :** renforcer le dialogue et la coopération entre les pays d'origine et les pays d'accueil concernant le retour **volontaire** et le rapatriement dans des conditions sûres et dignes, ainsi que la réintégration durable. Cette coopération devra compléter les dispositifs bilatéraux et tripartites existants. Elle devra également favoriser l'apprentissage entre pairs sur les approches de réintégration, le partage des cadres et des orientations, ainsi que le suivi des

résultats de la réintégration durable au-delà du simple décompte des retours.

4.1.3 **Renforcement des systèmes nationaux et locaux :** promouvoir l'apprentissage entre pairs, les partenariats techniques et une meilleure coordination des financements. Ces efforts viseront à renforcer les systèmes nationaux et **locaux** au moyen d'approches territoriales adaptées aux contextes nationaux et bénéficiant aux réfugiés, aux personnes retournées et aux communautés d'accueil.

4.2 Les participants ont recommandé qu'à la suite de l'examen de la Stratégie régionale et de son Plan d'action par la Réunion de haut niveau des ministres chargés des questions relatives aux réfugiés, le Secrétariat de la CIRGL convoque une première réunion des experts des États membres chargés des questions relatives aux réfugiés, conformément aux dispositions du Plan d'action. Cette réunion aura pour objectifs de recenser les premières actions de coopération régionale et d'en définir l'ordre de priorité et le séquençage, d'appuyer l'élaboration de plans nationaux de mise en œuvre, ou de dispositifs équivalents, sous la conduite des États membres, ainsi que de recenser les possibilités d'appui technique et financier.

4.3 Les participants ont reconnu l'importance d'un financement durable et du partage des responsabilités au niveau international, en complément des investissements nationaux, pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie et de son Plan d'action. Ils ont souligné la nécessité de renforcer les partenariats stratégiques et d'explorer des approches et des mécanismes de financement innovants afin de mobiliser et de diversifier les ressources destinées à la réalisation des solutions durables. Ils se sont engagés à entamer des échanges sur les questions de financement et de mobilisation des ressources dans le cadre du processus d'adoption de la Stratégie et de son Plan d'action, et à poursuivre ces efforts tout au long de leur mise en œuvre. A cet égard, le Secrétariat de la CIRGL facilitera le dialogue entre les États membres et les partenaires financiers afin de renforcer l'alignement des ressources sur les priorités définies au niveau régional et national.

5. Promouvoir les solutions durables par la complémentarité et la coopération régionales

5.1 Les participants ont souligné l'importance de renforcer la cohérence et la complémentarité entre la Stratégie régionale de la CIRGL, les initiatives pertinentes de la CAE et de l'IGAD, ainsi que les autres processus régionaux. Ils ont notamment cité la Feuille de route régionale pour des solutions durables globales en faveur des réfugiés burundais. Ils ont rappelé que cette complémentarité doit s'appuyer sur les mandats respectifs, les engagements existants et les dispositifs institutionnels de

chaque organisation. Ils ont également insisté sur la nécessité d'éviter les chevauchements et de privilégier les actions régionales coordonnées.

5.2 Les participants ont recommandé au Secrétariat de la CIRGL de renforcer ses échanges avec la CAE, l'IGAD et les autres institutions régionales concernées. L'objectif est de définir des modalités concrètes de coordination et de coopération, notamment par des échanges réguliers sur les priorités et les activités prévues, la mise en place éventuelle d'initiatives techniques conjointes et le partage des enseignements tirés des expériences régionales existantes. Ils ont également encouragé la coopération dans le cadre des préparatifs du Forum mondial sur les réfugiés de 2027. Cette coopération pourrait notamment porter sur le recensement des engagements existants et l'identification de possibilités d'engagements régionaux complémentaires ou conjoints.

5.3 Les participants ont reconnu la nécessité de maintenir la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes tout au long de la mise en œuvre de la Stratégie régionale. Ils ont salué la poursuite des activités du Groupe consultatif régional, qui constitue une plateforme de dialogue technique, de coordination et d'échange entre les États membres, les institutions régionales, les partenaires humanitaires et du développement, la société civile et les représentants des réfugiés. Ils ont également encouragé l'examen de mécanismes appropriés permettant de renforcer la participation effective des réfugiés à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen de la Stratégie. Ces mécanismes pourront s'inspirer des expériences régionales pertinentes et devront respecter les procédures institutionnelles de la CIRGL.

5.4 Les participants ont salué l'engagement du Secrétariat de la CIRGL à mieux articuler la Stratégie régionale avec ses travaux dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la prévention des conflits, de la gouvernance, de l'intégration régionale et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ils ont notamment relevé l'intérêt de s'appuyer sur les engagements et mécanismes existants, dont le Plan d'action régional sur les femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs (2016–2030). Ces instruments offrent des possibilités de renforcer la participation des femmes, de promouvoir des approches des solutions durables sensibles au genre et de mieux intégrer les considérations de genre dans le suivi et les processus d'apprentissage.

6. Recommandations et prochaines étapes

6.1 Les participants ont validé le projet de Stratégie régionale sur les solutions durables globales pour les réfugiés (2026–2034) et son Plan d'action, sous réserve des modifications recommandées au paragraphe 14 et de la prise en compte des autres

observations techniques formulées au cours de la réunion.

6.2 Ils ont recommandé de soumettre la Stratégie et son Plan d'action à la Réunion de haut niveau des ministres chargés des questions relatives aux réfugiés, prévue en novembre 2026, pour examen et approbation. Les deux documents devront être accompagnés d'une feuille de route présentant les principales actions régionales et les priorités initiales pour le lancement de la mise en œuvre en 2027.

6.3 Les participants ont recommandé de modifier l'intitulé de la Stratégie régionale afin qu'il fasse explicitement référence aux réfugiés et aux retournés. Cette modification permettrait de mieux refléter le champ d'application de la Stratégie et la place de la réintégration durable dans le programme régional de solutions durables.

6.4 Ils ont demandé au Secrétariat de la CIRGL, avec l'appui de ReDSS et du HCR, de finaliser la Stratégie et son Plan d'action en tenant compte des orientations formulées lors de la réunion, puis d'en assurer la soumission conformément aux procédures institutionnelles de la CIRGL.

6.5 Les participants ont appelé le Secrétariat de la CIRGL, les communautés économiques régionales et les partenaires techniques et financiers à entretenir la dynamique créée par la réunion. Ils les ont également invités à mobiliser le soutien politique, les partenariats et les ressources nécessaires pour accompagner la mise en œuvre de la Stratégie régionale et de son Plan d'action après leur adoption par les ministres.

7. Remerciements

7.1 Les participants ont exprimé leur reconnaissance au Gouvernement de la République du Kenya pour avoir accueilli la réunion et au Secrétariat de la CIRGL pour en avoir assuré l'organisation.

7.2 Ils ont remercié les Commissaires chargés des réfugiés et les Coordonnateurs nationaux des États membres de la CIRGL, ainsi que les représentants des organisations dirigées par des réfugiés, pour leur participation active et leurs contributions.

7.3 Ils ont également remercié les intervenants, les panélistes et les modérateurs pour leurs contributions aux discussions.

7.4 Les participants ont exprimé leur gratitude aux États membres de la CIRGL, à la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), au HCR, au PNUD, au Bureau de l'Envoyé spécial du

Secrétaire général des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, aux autres organismes des Nations Unies, à la Banque mondiale, à la Banque africaine de développement (BAD), aux membres du Groupe consultatif régional (GCR), au monde universitaire, à la société civile, aux organisations dirigées par des réfugiés et aux autres partenaires techniques. Ils ont salué leurs contributions à l'élaboration de la Stratégie régionale et de son Plan d'action.

7.5 Ils ont enfin remercié l'UE, ReDSS et le HCR pour leur soutien financier, technique et logistique à l'organisation de la réunion et à l'élaboration de la Stratégie régionale et de son Plan d'action.

Fait à Nairobi, le 23 octobre 2026